Hector Franchomme, président du Club Radiophonique du Nord exposait les bienfaits de la T.S.F., disant le développement pris par le poste de la porte de Paris. M. Plouvier, chef de ce poste et ses collaborateurs assistaient à cette réception.

La Maison des P. T. T.

Enfin, on visita la nouvelle maison destinée aux postières célibataires, dont on termine l'installation en ce moment, rue Brûle-Maison.

Cette maison comportera environ 200 logements, plus salle de restaurant, salle de lecture, archives-bibliothèque etc... Elle sera habitée par des postières qui pourront y trouver un logis sain et agréable à des prix modiques et pourvu de tous les conforts de l'hygiène moderne.

Notons encore que Lille sera la première ville de France qui possèdera une maison de ce genre.

Les visiteurs ne cachèrent pas leur admiration.

Le Banquet

Le banquet de la Mutuelle des P.T.T., eut lieu à l'Hôtel Maréchal, rue Solférino. Il fut présidé par M. Langeron, préfet du Nord, ayant à ses côtés, M. Quénot, directeur du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat des P.T.T. et Josson, président de l'Union des P.T.T.

A la table d'honneur, remarqué MM. Saint-Venant, adjoint au maire, représentant la Municipalité ; Buisson, directeur régional des P.T.T. ; Belin, chef adjoint au Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat ; Cabon, directeur de la C. N. E. ; Relat, directeur à Châlons-sur-Marne ; Golschild, directeur à Lille ; Saussois, chef de bureau ; Heuwelle, représentant de l'U.D. des Sociétés de Secours Mutuels ; Duflot, président de la Fédération Postale ; Manoury, représentant les organisations parisiennes ; Mortier, Rouget, Creuze, Bouzaud, inspecteurs etc.

A l'heure des toasts, M. JOSSON donna d'abord lecture de la liste des personnes qui se sont excusées. Il fit ensuite l'éloge de M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T., salua son représentant M. Quénot, le pria de porter l'amitié des postiers du Nord à M. Germain Martin. M. Josson salua encore M. Langeron, Préfet du Nord, M. F. Leroy, son secrétaire général; MM. Saint-Venant, adjoint au maire de Lille et Buisson, directeur régional, grands amis des mutualistes, d'autres personnalités, la Presse.

M. Josson ajouta : « C'est par un succès que nous marquerons l'année 1929. Cette année en effet voit s'accentuer le développement de l'Union des P.T.T. du Nord ». M. Josson souligna la création de la maison des P.T.T. rue Brûle-Maison, pour les jeunes postiers célibataires. Il conclut en vantant l'œuvre nécessaire de fraternité et d'union.

M. BUISSON, directeur régional des P.T.T. remercia le délégué du Ministre, le Préfet du Nord de leur présence. Il fit l'éloge de l'œuvre mutuelle accomplie, celui des qualités morales de la race du Nord, de ses qualités de travail, leva son verre au Sous-Secrétaire d'Etat des P.T.T., à son représentant, à la Mutualité.

M. DUFLOT, président de la Fédération Postale dit ce que sont les œuvres de secours à la maladie créés par la Fédération. « Il reste encore beaucoup à faire, mais on espère arriver à bien avec le dévouement de tous. Faites pour cela, — conclut M. Duflot, — toute la propagande nécessaire. »

M. MANOURY apporta le salut des organisations parisiennes. M. HAUWELLE, de l'Union des Sociétés de Secours Mutuels du Nord, fit l'éloge de la Mutualité Postale, si prospère.

M. SAINT-VENANT, adjoint au Maire de Lille, assura les postiers de la sympathie de l'Administration municipale Lilloise. « Forme syndicale, forme économique, forme corporative, sont représentées dans vos œuvres. A Lille, votre organisation est remarquable, — dit M. Saint-Venant — j'en détache particulièrement la fondation de la Maison des P.T.T. »

L'orateur souligna que le personnel attendait de l'Etat l'amélioration de ses conditions de travail, réclama aussi du Ministre une intensification du service des P.T.T. dans le Nord, à Lille particulièrement.

M. QUENOT, représentant du Ministre, remercia de l'accueil qui lui était fait, excusa M. Germain Martin. Il parla de la nécessité d'instaurer dans les P.T.T. une politique préventive d'hygiène sociale. A ce point de vue, ajouta-t-il, l'œuvre de la Mutualité peut être d'un grand secours.

M. Quénot fit l'éloge de la Maison des Postières, œuvre de mutualité préventive. Il parla de l'amélioration des locaux à poursuivre. « A ce point de vue, le central interurbain est un modèle. Il faudra poursuivre cet effort. Dans l'avenir, progresser, dit encore M. Quénot.

Au point de vue salaires, des crédits ont été également prévus dans le budget de 1930. M. Quénot leva son verre à la grande famille postale, en terminant.

M. LANGERON, Préfet du Nord, apporta l'expression de sa sympathie aux postiers. Il fit valoir l'utilité du service des P.T.T., le dévouement nécessaire des fonctionnaires qui y sont employés, la beauté des œuvres de secours mutuels des P.T.T. du Nord, particulièrement leurs efforts au point de vue de la lutte antituberculeuse et la Maison des P.T.T. Le Préfet du Nord termina en assurant les postiers de Lille et du Nord de la sympathie de son administration et en saluant le représentant du Ministre.

Quelques distinctions

M. Quénot décerna ensuite les distinctions suivantes :

Médaille d'or de la Mutualité. — A M. Louis TOUCRI.

Médaille de bronze. — MM. René DEQUENNE; DERICK.

Mention honorable. — A M. Philibert PERAUDIN.

Un concert de gala

A 16 h. 30, un grand concert artistique eut lieu ensuite au Théâtre Sébastopol. Il était donné au profit de l'œuvre de secours aux veuves, orphelins, incurables et victimes de la tuberculose dans les P.T.T.

Les autorités présentes au banquet, y assistèrent.

Au programme figurèrent tour à tour la « Symphonie Baggio », directeur A. Frimat ; « L'Union Chorale Mixte des P.T.T. », directeur M. F. Cappelle. La première de ces sociétés se produisit dans des œuvres de Luigini, Pellemeulle, Grétry, la seconde dans des œuvres de Marc Delmas, Saint-Saëns, Théodore Dubois, avec grand succès de part et d'autre.

On applaudit encore M. Vienne, ténor, 1er prix du Conservatoire de Lille, M. Rucart, chanteur de genre, M. Lecomte, baryton, 1er prix du Conservatoire de Lille ; MM. Paul et Bertal, comiques et, enfin, la Société Lyrique et Dramatique des P.T.T., en une agréable comédie : « Par un Jour de Pluie » et en une charmante opérette « Coco-bel-Œil », qui eut le don de passionenr plaisamment l'auditoire.

Le meurtre de Lens

Samedi, à 19 heures, à l'Hôpital de Lens, M. le docteur Lecat, de Billy-Montigny, médecin légiste près le Parquet de Béthune, a pratiqué l'autopsie du cadavre de Ernest Lefebvre, tué par sa femme dans les circonstances que nous avons relatées dane notre précédent numéro.

Le praticien a constaté une plaie de huit centimètres de pénétration se rapprochant sensiblement de la verticale, de bas en haut et de gauche à droite ; l'hémorragie abondante ayent occasionné la mort est due au sectionnement de la veine fémorale et non de l'artère, ce qui explique que le malheureux mineur a pu survivre deux heures après avoir été frappé.

La meurtrière a été écrouée

Comme nous l'avons dit, Virginie Tison, la meurtrière de son mari, a été conduite samedi après-midi au Parquet de Béthune ; après l'interrogatoire d'identité, elle a été aussitôt écrouée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 27 Mai 1929

Soleil : Lever à 3 h. 56 ; coucher à 19 h. 39.
Lune : Lever à 20 h. 15 ; coucher à 4 h. 40.
Aujourd'hui : Ste-Caroline. Demain : St-Olivier.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 26 mai 1929, à 17 h. 15.

Baromètre : 756 mil. 5 ; baisse depuis la veille à 20 heures : 5 mil. 1.

Thermomètre : Fronde : 27,2 ; minima : 10,8 atteint à 4 h. 30 ; maxima : 28,6 atteint à 16 h.

Etat hygrométrique : 69 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 20 heures : Néant ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation : Etat du ciel : pur.

Temps probable pour lundi : Un peu chaud ; quelques pluies.

Office National. — Région Nord : Peu nuageux, devenant orageux l'après-midi ; vent Sud-Ouest [illegible] Température diurne en hausse de 1°.

LE TEXTE OFFICIEL DU PROJET DE DEGREVEMENT DES IMPOTS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ces déductions n'ont, en fait, subi pendant ces dernières années que des modifications peu sensibles. C'est ainsi que la déduction de 3.000 francs pour le contribuable marié ou veuf, avec des enfants à sa charge, n'a pas été accrue depuis la loi du 25 juin 1920, — que la déduction de 2.000 francs par personne à sa charge, lorsque le nombre de ces personnes ne dépasse pas cinq, existe depuis la loi du 13 juillet 1925, — que la déduction de 3.000 francs par personne à charge au-dessus de la cinquième existe sans changement depuis la loi du 22 mars 1924 ; seul, l'article 2 de la loi du 30 décembre 1928 a porté de 3.000 francs à 4.000 francs la déduction pour les enfants à partir du troisième.

Conformément aux intentions qu'il n'a cessé de manifester, le Gouvernement estime qu'il convient, dès la loi de finances de 1930, de tenter un nouvel effort.

Nous vous proposons de **porter à 5.000 francs la déduction applicable aux contribuables mariés ou veufs avec enfants à leur charge et à 3.000 francs la déduction pour chacune des personnes à charge** autres que les enfants mineurs (ascendants, enfants majeurs infirmes), quel que soit le nombre de ces personnes.

En ce qui concerne les déductions relatives aux enfants mineurs, nous avons voulu, non seulement augmenter les chiffres de base actuellement en vigueur, mais encore, en vue de marquer davantage la sollicitude des pouvoirs publics à l'égard des familles nombreuses, aménager un système de déductions progressives, la quotité de l'abattement par enfant s'élevant en même temps qu'augmente le nombre de ces enfants. A cet effet, le texte qui vous est soumis prévoit que la déduction sera de 4.000 francs pour le premier enfant, 5.000 francs pour le deuxième, 6.000 francs pour le troisième et ainsi de suite, **avec progression de mille francs à chaque nouvelle déduction.**

Les modifications que nous vous proposons, amélioreront sensiblement la situation des contribuables chargés de famille au regard de l'impôt général sur le revenu. C'est ainsi que, pour un redevable marié ou veuf et père de quatre enfants mineurs, le montant total des abattements pour situation et charges de famille passera de 17.000 francs, chiffre actuel à 27.000 francs.

La perte de recettes qui en résultera pour le Trésor peut être évaluée à 60 millions de francs.

Personnes susceptibles d'être considérées comme étant à la charge du contribuable

Sous l'empire de la législation actuelle, ne sont considérées comme personnes à la charge du contribuable que :

1° Les ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes, cet âge étant abaissé à 60 ans lorsqu'il s'agit de femmes veuves vivant sous le même toit que leur fils ou leur fille et à leur charge exclusive ;

2° Les descendants ou enfants recueillis par le contribuable s'ils sont âgés de moins de 21 ans ou s'ils sont infirmes.

Nous vous proposons d'ajouter à l'énumération de ces personnes, les parents en ligne collatérale à condition qu'ils soient infirmes et à la charge exclusive du contribuable.

Cette mesure d'équité fiscale restera sans répercussion budgétaire sensible.

Calcul de l'impôt général sur le revenu

Le mode de calcul de l'impôt général sur le revenu, tel qu'il résulte de la législation en vigueur, nécessite actuellement les opérations suivantes :

Le revenu taxable est décomposé en tranches. La première de ces tranches, de 0 à 10.000 francs est tenue pour nulle, la seconde de 10.001 à 20.000 francs est comptée pour un vingt-cinquième, celle de 20.001 à 30.000 francs pour deux vingt-cinquièmes, et ainsi de suite en augmentant d'un vingt-cinquième par tranche de 10.000 francs jusqu'à 100.000 francs par tranche de 25.000 francs jusqu'à 400.000 fr., et par tranche de 50.000 francs jusqu'à 550.000 francs, la fraction du revenu excédant 550.000 étant comptée pour l'intégralité.

L'impôt est égal au tiers de la somme ainsi obtenue.

Le système actuel était parfaitement logique lorsqu'il s'agissait de taux minimes d'impôt général sur le revenu qui, appliqués directement au revenu, donnaient lieu à des calculs compliqués : il n'est plus justifié avec le taux actuel. On a, d'autre part, faire valoir que le taux d'un tiers qui n'est en fait jamais atteint, risquait d'effrayer les contribuables possesseurs de gros revenus et de décourager l'esprit d'épargne et l'esprit d'entreprise.

Nous vous proposons donc de substituer au système actuel un mode de calcul semblable à celui qu'avait institué la loi du 29 juin 1918, d'après lequel le revenu taxable serait retenu pour sa totalité et soumis à un taux d'impôt progressif.

Tel est l'objet du texte de l'article 10, qui restera sans effet sur le produit de l'impôt et n'entrainera qu'un déplacement de charges relativement restreint ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

Revenu taxable 1re ch. famille	Système actuel Montant impôt	Système nouveau Montant impôt
5.000	66 67	62 50
10.000	133 33	150 00
15.000	266 67	262 50
20.000	400 00	400 00
30.000	800 00	750 00
40.000	1.333 33	1.200 00
50.000	2.000 00	1.750 00
60.000	2.800 00	2.400 00
80.000	4.800 00	4.000 00
100.000	7.333 33	6.000 00
150.000	14.600 00	12.750 00
200.000	23.200 00	22.000 00
300.000	44.400 00	45.000 00
400.000	70.933 33	76.000 00
500.000	101.200 00	110.000 00
600.000	134.000 00	150.000 00
700.000	167.333 33	189.000 00
800.000	200.666 67	232.000 00
900.000	234.000 00	270.000 00
1.000.000	267.333 33	310.000 00

Rehaussement des chiffres-limite et des taux appliqués pour le calcul des réductions pour charges de famille

Les réductions pour charges de famille accordées sur le montant de l'impôt général sur le revenu par l'article 84 des lois codifiées (décret du 15 octobre 1926) sont, en principe, réglées de la même manière qu'en matière d'impôt cédulaires.

Toutefois, en ce qui concerne les contribuables dont le revenu net total, défalcation faite des déductions afférentes à leur situation et à leurs charges de famille, est supérieur à 10.000 francs, le montant total du dégrèvement peut, pour l'impôt général s'élever jusqu'à 2.000 francs au maximum, par personne à la charge du contribuable.

Nous vous demandons de décider :

1° que le chiffre-limite de 10.000 francs sera, pour l'impôt général sur le revenu comme pour l'impôt cédulaire, porté à 30.000 francs ;

2° que le taux de la réduction, en ce qui concerne les contribuables dont le revenu net total est inférieur à ce chiffre de 30.000 francs, sera porté, suivant les cas, de 7,50 p. 100 à 10 p. 100 et de 15 p. 100 à 20 p. 100 ;

3° que le montant total maximum du dégrèvement sera porté de 2.000 francs à 3.000 francs par personne à la charge du contribuable.

La diminution de recettes qui en résulterait serait de 37 millions de francs environ.

(A suivre).

L'inauguration du Monument aux morts du hameau d'Outtersteene à Bailleul

La cérémonie s'est déroulée hier en présence d'un grand concours de sociétés et délégations des communes du canton de Bailleul-ouest

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL

Pas plus que la commune de Bailleul à laquelle il se trouve rattaché, le hameau d'Outtersteene n'a échappé aux dévastations de la guerre, et lorsque vint le jour heureux de l'armistice, il n'y restait plus une maison debout. Sa population fut cruellement éprouvée au premier passage des Allemands en 1914. Quatre civils tombèrent sous les coups de l'envahisseur : l'un d'eux même, un pauvre innocent, dont les gestes incohérents n'avaient rien d'agressif, fut odieusement massacré par un groupe de soldats d'avant-garde qui le lardèrent de coups de baïonnette, lui faisant une cruelle poursuite à travers les rues du hameau jusqu'à ce qu'il tombât pour ne plus se relever. Les habitants qui connurent ces heures d'épouvante en ont conservé une vision précise qui restera à jamais gravée en leur mémoire. Les enfants d'Outtersteene tombés au champ d'honneur forment pour les quatre années de sanglante tuerie une liste funèbre de trente-cinq noms, chiffre éloquent si l'on se rappelle que ce modeste hameau de notre Flandre héroïque ne dépassait pas un millier d'habitants.

Une reconnaissance unanime a voulu que le monument élevé à leur mémoire fût digne de leur sacrifice. La cérémonie d'inauguration qui se déroula hier fut particulièrement émouvante.

A GAUCHE : La foule massée autour du monument pendant l'inauguration. — A DROITE : M. Albert Herreman, Président des Anciens Combattants d'Outtersteene, prononçant son discours.

La bénédiction du monument

Le bonne heure, la population du hameau avait orné et fleuri les façades pour recevoir les nombreux visiteurs venus rendre hommage aux morts de la grande guerre.

Les sociétés locales se groupèrent vers 10 heures pour se rendre à l'église où M. l'abbé Deback, curé de la paroisse, célébra solennellement la messe en l'honneur des enfants d'Outtersteene morts pour la France. M. le chanoine Régent, aumônier militaire du 1er Corps d'Armée, prononça l'allocution de circonstance.

A l'issue de la cérémonie, les assistants se rendirent en cortège sur la Grand'Place devant le Monument. C'est une sobre stèle surmontée d'une croix de guerre portant l'inscription : « A nos glorieux morts ».

Sur la face avant sont gravés les noms des soldats et sur une face latérale ceux des victimes civiles. Sur un stèle accoté au monument se dresse une Victoire en marbre, appuyée sur un glaive et tendant une gerbe de fleurs. Devant les membres du Comité d'érection et la population rassemblée, le curé de la paroisse, prononça les prières liturgiques et bénit le monument.

Le banquet

A 13 heures, dans la Salle Vanhove, les membres de l'Administration Municipale de Bailleul et leurs invités étaient réunis au nombre d'environ deux cents.

On remarquait à la table d'honneur, aux côtés de M. Jean Hié, maire de Bailleul, MM. Seguin, sous-préfet de Dunkerque ; le colonel Defoort, représentant M. le général Lacapelle, commandant le 1er C. A. ; J. Plichon, député du Nord ; Paul Perrier, conseiller général ; César Herreman et René Notteau, conseillers d'arrondissement ; l'abbé Débiock, le chanoine Régent ; Michel Bodart, maire de Saint-Jans-Cappel ; Albert Degrendel, maire de Merris ; M. Dufour, président de la Fédération des Anciens Combattants de la Vallée de la Lys ; MM. Victor Delaleau, président d'honneur ; Albert Herreman, président ; Remi Liefooghe, secrétaire ; Laurent Lebleu, Louis Lebleu, Louis Maerten, Firmin Croquette et autres membres du Comité d'Organisation. Ce sont ces membres d'un comité actif et généreux — puisqu'il recueillit rapidement la somme de 22.000 francs — que tinrent à remercier particulièrement à l'heure des toasts : M. Jean Hié, Plichon et Séguin.

La cérémonie d'inauguration

Il était près de 17 heures, lorsque les sociétés se formèrent en cortège à l'extrémité du hameau de Merris. Les enfants des écoles venaient en tête, suivis par la Musique Municipale de Meteren, des délégations d'A. C. de Merris, Merville, Le Doulieu, Steent-je ; les mutilés et médaillés militaires de Bailleul, Vieux Berquin et les A. C. d'Outtersteene. La Musique Municipale de Bailleul, encadrant les autorités fermait la marche du cortège, qui se rendit au cimetière où par une délicate pensée les Anciens Combattants associèrent leurs frères d'armes britanniques à cette cérémonie du Souvenir, en déposant une plaque de marbre sur leur mémorial.

De retour Grand'Place, les sociétés se massèrent autour du Monument pendant que les autorités gagnaient en face une extrade pavoisée de drapeaux français. Les enfants des écoles chantèrent une cantate aux morts, dont les motifs funèbres furent repris par l'Harmonie Municipale de Bailleul. M. Firmin Croquette fit l'émouvant appel des morts ; trente-cinq noms glorieux, la plupart à consonnance rude et bien flamande.

Leur sacrifice fut magnifiquement retracé en une sobre allocution que prononça M. Albert Herreman, président des Anciens Combattants d'Outtersteene.

Prirent également la parole MM. Florimond Dufour, au nom des Combattants de la Vallée de la Lys ; Lebleu et Jean Siié, au nom de l'Administration Municipale ; M. Perrier, conseiller général ; le colonel Defoort, au nom de l'armée française ; M. Jean Plichon, député ; M. Séguin, au nom de l'Administration préfectorale.

Tous magnifièrent les vertus d'héroïsme de nos vaillantes populations flamandes et réclamèrent l'union de ceux qui échappèrent à la tourmente comme le meilleur hommage qu'on puisse rendre à la mémoire des glorieux disparus.

R. BOULY.

Le drame de Roubaix s'éclaircit

Il s'agit d'une querelle entre fraudeurs

Nous avons relaté hier, l'agression dont avait été victime le nommé Willoqueaux Prosper, 34 ans, demeurant rue du Petit Lannoy, impasse Saint-Pierre à Hem. Celui-ci, vers 10 h. du soir, alors qu'il se trouvait à l'angle des rues du Moulin et Saint-Jean, avait été blessé par plusieurs individus, disait-il, qui lui avaient porté plusieurs coups de couteau l'atteignant très gravement à la tête, au thorax et à la cuisse gauche.

Ensanglanté et éperdu, Willoqueux était venu s'effondrer au débit « Aux Caves du Moulin », tenu par M. Jeanjean, 48, même rue.

Une histoire de fraudeurs

Grâce à l'activité avec laquelle M. Malot a conduit son enquête, il a été possible d'éclairer d'un jour de vérité cette scène tragique. En réalité il s'agit d'une affaire de fraudeurs qui doit avoir l'intérêt pour mobile.

Willoqueaux n'a pas été attaqué par des inconnus, ainsi qu'il l'a prétendu d'abord, mais par des comparses dont il a refusé de faire connaître les noms, disant notamment à M. Malot : « à quoi bon les faire punir ».

Or, samedi, Willoqueaux et deux de ses amis, fraudeurs comme lui, passèrent une partie de la soirée au débit de boissons tenu par M. Vandaele, 48, rue du Moulin.

Ils y eurent une petite discussion, à voix basse, qui devait avoir trait, très probablement, au partage des sommes provenant de la fraude. Le cabaretier soupçonnait très vraisemblablement cette discussion. L'accord ne dut pas se faire et les trois hommes sortirent du débit.

A peine avaient-ils fait quelques pas dans la rue, que la discussion devint alors violente. Il y eut bataille et Willoqueaux fut blessé, ainsi que nous l'avons relaté.

L'auteur des coups de couteau est arrêté

Habilement cuisiné par M. Malot, Willoqueaux sans donner de précisions, permit toutefois d'identifier son agresseur. C'est un nommé Sénéchal Théophile-Jean, 38 ans, maçon, demeurant en garni, rue Beaurewaert, 6. Il a été mis en état d'arrestation et confronté avec Willoqueaux, qui alors, a consenti à le reconnaître comme l'auteur des blessures reçues.

Sénéchal est un repris de justice ayant à sa charge un nombre coquet de condamnations, onze, assure-t-on.

Il se livre à la fraude, de même que Willoqueaux et l'enquête établira certainement que là est l'origine de la discussion si tragiquement terminée. L'autre individu, formant le trio, n'est pas connu. Il semble qu'il n'ait pas pris part à la bataille.

L'état du blessé

Les blessures reçues par la victime, sont de nature très graves. A l'hôpital de la Fraternité, où il a été admis, on fait les plus expresses réserves sur son cas.

Quant à Sénéchal, il sera, dès que l'enquête sera terminée, dirigé sur le parquet de Lille.

Le " Mémorial " de Jeanne d'Arc à Rouen

M. Chéron, ministre des Finances, a rappelé hier la vie de l'héroïne

C'est à Rouen, devant les halles de la boucherie reconstituées qui rétablissent une partie du lieu où s'est déroulé le supplice de Jeanne d'Arc que se dresse la statue de l'héroïne. Là, une grande cérémonie du souvenir a eu lieu hier au cours de laquelle M. Chéron, ministre des Finances, a prononcé un discours, rappelant la vie de l'héroïne, disant notamment : « C'est ici qu'après une odieuse parodie de justice, la pure et sainte jeune fille, partie de son village au son des voix qui lui criaient « la grande pitié » du royaume de France, a été livrée aux flammes pour avoir sauvé sa Patrie ».

Puis M. Chéron fit avec beaucoup de bonheur l'historique de Jeanne, et il s'arrêta principalement sur le lamentable procès qui dura quinze mois.

Il fit l'éloge du paysan français après avoir rappelé l'origine de Jeanne d'Arc.

L'accident de la Porte de Gand à Lille

Descente du Parquet

Nous avons relaté l'incident grave qui se produisit samedi après-midi. Le jeune Jules Chaise, de Tourcoing, 15 ans, débouchait à bicyclette de la promenade du Préfet, près de la porte de Gand, lorsqu'il se jeta sur un camion-auto conduit par le chauffeur André Schiettecate, de Lille.

Après avoir reçu les premiers soins à l'Hôpital Saint-Sauveur, la victime, qui se trouve toujours dans le coma, a été, sur la demande de sa famille, reconduite à son domicile, 66, rue du Dragon, à Tourcoing.

Dimanche matin, à 10 h. 30, le Parquet, représenté par M. Lelièvre, substitu du procureur de la République ; Glorian, juge d'instruction, et Bonguet, commissaire de police, s'est transporté sur les lieux de l'accident.

D'après les constatations la responsabilité du conducteur ne semble pas engagée. M. Schietiecatte a donc été laissé en liberté.

Dans la matinée, M. Bouguet a tendu es jeunes gens qui accompagnaient Jules Chaise. Les dépositions de ces témoins n'ont fait que confirmer la déclaration du chauffeur.

Dernière Heure sportive

LE MATCH DE FOOTBALL FRANCE-BELGIQUE

Hier s'est déroulé à Liège le match de football France-Belgique. La partie se termina par la victoire des Belges par 4 buts à un.

Au Congrès de l'Union Nationale des Anciens Combattants

Hier matin, à St-Emilion, les congressistes de l'Union Nationale des Combattants se sont réunis en assemblée plénière, sous la présidence de M. Antériou, Ministre des Pensions. Les présidents des diverses commissions ont exposé les travaux du Congrès et résumé les principales revendications de l'Union Nationale des Combattants. M. Antériou a ensuite prononcé son discours, dans lequel il a tout d'abord rendu hommage à M. Rossignol, président de l'Union Nationale des Combattants, pour son zèle et son dévouement à la noble cause des combattants.

Parlant du rajustement des pensions, il a dit notamment :

« L'opération, menée avec une prudence qu'on ne saurait incriminer sans injustice, est réalisée aujourd'hui ; elle sera achevée en 1930 pour les veuves de guerre. Elle a coûté déjà 720 millions, et ce seul chiffre vous permet de mesurer dans toute son ampleur l'effort du gouvernement en faveur des victimes de la guerre. C'est là la réforme la plus importante, mais il en est d'autres. L'élévation à 15.000 fr. du plafond de l'impôt sur le revenu, les indemnités nouvelles accordées aux plus grands invalides. »

M. Antériou a conclu : « Ayons confiance. Les poilus de la grande guerre rendront la France plus grande, plus prospère qu'elle ne le fut jamais, parce qu'ils resteront toujours « unis comme au front ».

Le discours de M. Poincaré

M. Poincaré, Président du Conseil, a prononcé à son tour un important discours, dans lequel il a rappelé aux anciens combattants que tous les gouvernements qui se sont succédé ont cherché à s'inspirer de leurs désirs et de leurs conseils, et c'est en grande partie à leurs initiatives, que sont dus les progrès encore insuffisants, certes, mais tous les jours plus importants, qui ont été réalisés en faveur des victimes de la guerre.

« Actuellement, dit-il, les crédits qui figurent au budget atteignent au ministère des Pensions pour les allocations d'attente, les allocations spéciales aux grands invalides, l'indemnité temporaire aux tuberculeux, l'indemnité compensatrice aux anciens prisonniers de guerre et les soins médicaux, 675.890.000 fr., et au ministère des Finances, pour les pensions de guerre et les suppléments temporaires, 4 milliards 636.630.000 fr., soit au total 5.312.520.000 francs ; chiffre qu'on peut trouver encore inférieur aux besoins, mais en regard duquel il n'en a pas moins fallu mettre des ressources correspondantes, dans une période où nous étions en proie à la plus redoutable crise monétaire. »

Il a rappelé également que le gouvernement a relevé les allocations spéciales et les majorations supplémentaires des grands invalides, l'indemnité des pensionnés à 100 % pour tuberculose, qu'il a élargi les conditions relatives aux pensions des veuves et supprimé toute différence entre la pension normale et la pension exceptionnelle, qu'il a prorogé au 31 décembre 1930 les délais impartis pour le dépôt des demandes de pension des victimes civiles et militaires et a institué l'Office National du Combattant, lui octroyant une subvention de 20 millions. Le gouvernement a également relevé de 80 à 140 % la pension du soldat ou de ses ayants cause.

« Si je rappelle tous ces votes législatifs, ce n'est assurément pour conclure que le Gouvernement et les Chambres doivent s'arrêter là. Nous sommes, au contraire, décidés à aller plus loin et à faire davantage, méthodiquement, dans la limite des possibilités budgétaires ».

M. Poincaré a dit également que les Anciens Combattants sont de ceux qui travaillent avec le plus de zèle et de sincérité à une réconciliation générale des peuples et la paix n'a pas de meilleurs serviteurs.

« Préparer le rapprochement des peuples, assurer le désarmement progressif sans compromettre aveuglément notre sécurité future, faire confiance à la bonne foi des puissances étrangères, sans se mettre d'avance à la merci des retours offensifs de la mauvaise foi, c'est une entreprise qui peut sembler aussi embarrassante que celle de marier l'eau et le feu. Mais plus elle est difficile, plus il est indispensable que vous y collaboriez, que vous favorisiez de vos conseils et de votre appui la tâche du Gouvernement, que vous éclairiez vous-mêmes le chemin à suivre pour arriver à une paix qui ne soit ni trompeuse, ni fugitive et qui demeure efficacement protégée contre la trahison. En prêtant votre précieux concours aux représentants du pays dans l'accomplissement de cette œuvre de solidarité humaine, vous rendez, Messieurs, un nouveau et inoubliable service à la France que vous avez sauvée ».

Le banquet

Le déjeuner, que préside M. Poincaré, comprend 3.000 couverts.

La plus grande bonne humeur et la plus grande cordialité règnent dans cette réunion de camarades de guerre. Au dessert, des toasts sont portés, notamment par MM. Dubois-Chalon, président de la Section locale l'U. N. C. ; Combrouze, maire de St-Emilion ; Thome, préfet de la Gironde ; le général d'Amade, président du groupe régional du Sud-Ouest ; le colonel Picot, député et l'abbé Bergey, qui a pris la parole en ces termes :

« Comme curé de la paroisse, je ne peux que partager, sans aucune réserve, les sentiments qui ont été exprimés. Je suis heureux de la présence du Président du Conseil, du Ministre des Pensions, mon camarade, et de mes collègues de la Chambre et du Sénat. C'est un magnifique exemple d'union sacrée».

En marge des réunions du Comité des Experts

Une lettre de la Fédération des Familles nombreuses du Nord à M. Poincaré

Le Président de la Fédération des Unions de Familles nombreuses et des Associations familiales du Nord de la France vient d'adresser à M. Poincaré une lettre disant notamment :

» Nous rendons hommage à l'attention que les Pouvoirs publics justement inquiets du péril de dépopulation manifestent à l'endroit des familles nombreuses.

» Mais que seront quelques allocations si des compromis arrachés à la lassitude de nos diplomates, si je ne sais quelle fausse générosité pour nos adversaires d'hier, marquant mal une faiblesse coupable à l'égard de nos enfants, retombent de tout leur poids sur eux et s'ils en doivent porter la charge pendant un demi siècle.

« Dans toute grave question nationale, les groupements qui représentent des intérêts collectifs sont généralement consultés.

» Hier, n'étaient-ce pas les Chambres de Commerce de notre région qui jetaient un cri d'alarme en faveur de la protection de nos frontières et de nos biens ? C'est le devoir de nos Fédérations Familiales qui représentent par leurs foyers la durée de la race, de songer aux échéances de l'avenir.

« C'est dans ces sentiments que nous venons vous prier M. le Président du Conseil, vous et ceux qui représentent la France au Comité des experts, de défendre une fois de plus les intérêts français, avec cette belle énergie dont vous nous avez donné tant de témoignages et de ne pas permettre que nos enfants voient grevés leur carrière, leurs affaires et leurs foyers de la plus lourde hypothèque qui n'ait jamais pesé sur la maison française.

» Nous avons la confiance d'être écoutés, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, etc... »

La grave affaire de mœurs de Verlinghem

Charles Deweer, de Verlinghem, dont nous avons relaté l'arrestation effectuée hier par la gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle, pour attentat aux mœurs sur des petits garçons, a été déféré dimanche matin au Parquet de Lille.

Après un premier interrogatoire d'identité et devant la gravité des faits rapportés par l'enquête de la gendarmerie, M. Glorian, juge d'instruction, a fait placer Deweer sous mandat de dépôt. L'inculpé a été incarcéré à la maison d'arrêt de Lille.

Deux mineurs, le père et le fils, ont été asphyxiés par le grisou à Somain

Un terrible accident s'est produit vers 16 heures, à la fosse Casimir-Périer, des mines d'Anzin, à Somain.

Joseph Lakomy, 50 ans, demeurant rue de l'Ourcq, 10, et son fils aîné, Stanislas, âgé de 21 ans, travaillaient tous deux à l'étage 730, lorsque tout à coup un éboulement se produisit, ensevelissant les deux ouvriers.

Aussitôt que l'accident fut connu, l'équipe de sauvetage fut alertée et s'employa immédiatement à secourir les malheureux.

Mais il était plus de 21 heures quand on réussit à dégager Joseph Lakomy et 1 heure du matin quand on retrouva Stanislas.

Les infortunés travailleurs avaient succombé depuis longtemps. Tous deux portaient des contusions multiples, mais la mort était due à l'asphyxie provoquée par le grisou.

Le docteur Colibert a procédé aux constatations d'usage.

Sunlight Savon

(VOIR ANNONCE EN SIXIEME PAGE)

La Kermesse de Bergues a joyeusement débuté hier

Un brillant festival de musique en a été le prélude

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Bergues, si paisible d'ordinaire derrière ses vieux remparts, hier débordait de joie. Ses habitants avaient à cœur de prendre une sérieuse revanche depuis ce maussade lundi de carnaval où un temps déplorable vint contrarier le succès de la grande cavalcade annuelle.

Les Berguois n'ont pas l'habitude de faire les choses à demi. Leur carnaval n'avait pas réussi ! « Nous le recommencerons » se direntils, et pendant un certain temps ils n'eurent qu'une idée en tête : rééditer la cavalcade. Déjà un jour avait été choisi, c'est le dimanche — c'est-à-dire hier — de l'ouverture de la kermesse locale, qui doit durer cinq jours.

Quelques contretemps fâcheux ont anéanti les beaux projets élaborés, mais si hier les habitants de Bergues ne s'extasièrent pas au défilé des chars et des masques humoristiques ou somptueux, ils purent, par contre, s'enivrer d'une véritable débauche de musique. Le matin, l'après-midi, le soir, les échos retentirent des joyeux accents que lançaient de la Grand'Place les sociétés qui, presque sans interruption, se succédaient sous le coquet kiosque, et partout, dans les vieilles maisons, dans les rues, sur les places, les habitants de Bergues furent en liesse, commençant joyeusement leur kermesse.

Les festivités

Plusieurs sociétés musicales avaient été invitées à participer au festival de musique qui fut l'événement marquant de la journée.

Le matin, à travers les rues jonchées d'herbes et de fleurs, la procession du Saint-Sacrement s'était déroulée avec son faste coutumier au milieu du recueillement des fidèles.

Quant à l'église, l'orgue cessa d'emplir l'antique voute de ses sons mélodieux, à l'ombre du vieux Beffroi, les manèges et les baraques foraines furent assaillis par la jeunesse exubérante. Puis, soudain, tout rentra dans le calme, car si les habitants des Flandres aiment s'amuser aux jours de fête, ils savent aussi que selon la coutume c'est l'occasion de réunir les parents et amis de la région autour d'une table bien garnie.

Vers 15 heures, la Musique, à son tour, fut reine. Les membres de la Commission des Fêtes de Bergues allèrent à la gare accueillir les sociétés invitées : l'Etoile du Sud de St-Pol-sur-Mer, le Club des Accordéonistes de Coudekerque-Branche, l'Union Musicale de Coudekerque-Branche et l'Harmonie Municipale de Wormhoudt.

Un cortège se forma qui partit de la gare et se rendit à la Mairie, aux sons de marches entraînantes, à travers les principales artères dont toutes les maisons étaient pavoisées aux couleurs nationales.

Abandonnant le repas familial, les habitants attardés à table, soudain rappelés à une autre joyeuse réalité par les sons de la musique, viennent aux fenêtres et aux portes voir le défilé ; la plupart se joignent au cortège, qui arrive à l'Hôtel de Ville, ou le Maire, M Sapelier, entouré de ses adjoints, MM. Ringot et Deconninck, souhaite la bienvenue aux musiciens. Une réception cordiale a lieu ensuite dans une des salles de la Mairie et au cours de cette manifestation, M. Sapelier remet à un ancien gymnaste, M. Auguste Debril, président de la Société d'Education Physique, les palmes académiques qui viennent de lui être décernées.

» La Marseillaise » éclate à la suite des applaudissements ; le champagne pétille dans les verres, mais hâtons-nous, car devant la maison commune la foule attend ses musiciens, voulant sa part des réjouissances promises.

Le festival

L'Alliance Musicale de Bergues, dirigée par M. Baert, avait donné vers 12 heures un premier concert, qui fut très goûté des auditeurs. Ce n'était qu'un prologue des fêtes musicales. Le festival commença à 16 heures, et devant une foule attentive et toujours plus compacte, les différentes sociétés exécutèrent avec maëstria les morceaux de leur programme.

L'Etoile du Nord de Saint-Pol-sur-Mer reçut les premiers applaudissements, puis les deux sociétés de Coudekerque-Branche, le Club des Accordéonistes d'abord, l'Harmonie ensuite, furent unanimement appréciés.

L'Harmonie Municipale de Wormhoudt vint à son tour exécuter un programme de choix.

Depuis longtemps, le soleil s'était dérobé à l'horizon, sur la Place, les Berguois endimanchés, les femmes et les jeunes filles aux toilettes claires, étaient encore groupés autour du kiosque et la foule débordait des cafés environnants. Le règne de la belle musique n'était cependant pas encore fini et dans la nuit la Philharmonie « L'Indépendante » tint, la dernière, sous son charme, les promeneurs et les mélomanes.

A Bergues, la kermesse a bien débuté, elle se continuera comme elle a commencé, aujourd'hui, demain, d'autres jours encore, car les Berguois veulent effacer d'une façon brillante le mauvais souvenir de leur Carnaval.

BAJEUX.

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Adrien Hébrard malade, quitte direction journal « Le Temps ». M. Louis Mill remplace.
— Exposition habitation bon marché à Paris en octobre. Présid. organ. M. Loucheur.
— Présidence M. Doumergue, Ecole Centrale A. et M. a célébré hier centenaire fondation.

Bordeaux. — Collision deux motocyclettes, 2 tués 2 blessés grièvement.

Rome. — On annonce prochaine croisière aérienne Méditerranée-Orient. 36 avions y participeront.
— Sénat a approuvé projets loi gouvernem. Mussolini par 315 voix sur 321.

Angora. — Bilan tremblement terre Karailasar et Souchehir : 64 tués, 73 blessés.

Port Darwin. — Appareil aviateur Moir [illegible] retrouvé. Aviateurs sains et saufs.